



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva a adopté, lors de la séance ordinaire, tenue le 1^{er} avril 2026, le *Règlement numéro 03-2026 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Rivière-Héva* conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

QUE l'objet de ce règlement soit de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité sis au 740, route St-Paul Nord, à Rivière-Héva, du lundi au jeudi, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Le règlement ci-dessus mentionné est également disponible en ligne au www.riviere-heva.com.

DONNÉ à Rivière-Héva ce 2 avril 2026.

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public en date du 2 avril 2026 conformément à la *Loi*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 avril 2026.

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*